

Démarrage
Octobre 2020
à Poitiers

DÉBUT DE FORMATION

26 octobre 2020
à Poitiers
Sous réserve d'habilitation

FIN DE FORMATION :

1er avril 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

30 septembre 2020

TESTS DE SÉLECTION

6 octobre 2020

DURÉE

630h de formation en centre
aux CEMÉA et 630h de
stage pratique

PRIX

6930 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

CEMÉA Nouvelle-Aquitaine
26 rue Salvador Allende
86000 Poitiers
05 49 88 07 61
secretariat@cemea-na.fr

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

C'est un diplôme d'État homologué au niveau 4 (niveau BAC), délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports (ou co-délivré dans le cas d'une spécialité interministérielle). Il est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Le métier d'Animateur Loisirs tous publics

L'animateur « loisirs tous publics » accompagne les publics en s'appuyant sur la découverte d'activités diversifiées. Il organise ses activités dans le cadre de la structure qui l'emploie et des attentes de son public, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation finale de son action.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand. L'offre d'animation concerne tous les publics. Elle peut s'adresser à une population de proximité (quartier, ville, regroupements intercommunaux...) ou à un public plus spécifique (hôpitaux, villages de vacances, centres de vacances avec ou sans hébergement...).

La Formation

La formation comporte 1260 heures : 630 h de formation en centre et 630 h de stage pratique. Elle est ensuite construite autour de quatre unités capitalisables correspondant au référentiel. Elle est précédée par une étape de positionnement.

UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 - Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

UC3 - Conduire une action d'animation dans le champ du loisirs tous publics et de direction d'accueil collectif de mineurs

- Organiser, gérer et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

CETTE UC DONNE LA CAPACITÉ À DIRIGER UN ACM PLUS DE 80 JOURS PAR ANS POUR PLUS DE 80 MINEURS.

UC4 - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ du loisirs tous publics

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- Conduire des activités d'animation

Chaque semaine il y a :

- Des apports théoriques sur les thématiques de la semaine
- Des pratiques d'activités proposées par les formateurs en lien avec les thématiques ou la dynamique de groupe
- Des visites en structures partenaires des CEMEA pour permettre l'ouverture des horizons
- Des temps individuels d'écriture, couplés avec des temps de recherches et d'approfondissement
- Un bilan récapitulatif des apports donné par le formateur et un bilan individuel écrit par les stagiaires

Conditions de certification

Pour valider le BPJEPS, le **candidat devra valider l'ensemble des 4 unités capitalisables**. Chaque unité est sanctionnée par une certification. Les 4 unités certifiées donnent lieu à l'attribution du diplôme délivré par le Directeur Régional Jeunesse et Sports sur proposition du Jury Régional. La validité d'une Unité Capitalisable est de cinq ans.

Condition d'accès

1. Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1 ou AFPS ou l'un des diplômes suivants en cours de validité : PSE 1, PSE 2, AFGSU niv. 1 ou 2, STT.
2. Posséder une expérience d'animateur.trice professionnel.le ou non professionnel.le auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures et la justifier au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ou justifier d'un des diplômes figurant dans la liste ci-contre.

Coût et financement

Prix de la formation : 6930€

Le BPJEPS peut être financé dans le cadre

- d'un financement personnel,
- du plan de formation de l'employeur,
- du Compte Personnel de Formation (CPF),
- d'une reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation).

Les CEMEA

Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les CEMEA, depuis 80 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les CEMEA s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
Favoriser le développement des liens sociaux.
Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Nos principes pédagogiques

Une formation en alternance

La formation s'articule entre des temps de formation en centre et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle. Les semaines de stage pratique s'alternent avec les semaines de formation qui permettent de mettre en œuvre sur le terrain les savoirs acquis.

Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement individuel et d'un suivi par la ou le responsable de formation par le biais de visites de stage. En structure, un tuteur accompagnera le stagiaire.

La formation en centre

La formation en centre est constituée de séances de travail alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes : mises en situation, échanges de pratiques, apports théoriques, pratique et analyse d'activités.

L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain

Liste des diplômes dispensant de la justification des 200h d'expérience : BAPAAT, CQP « animateur périscolaire », BAFA, BAFD, baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale », baccalauréat professionnel agricole (toute option), brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option), brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale.
La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.
La formation est un lieu du développement culturel.
La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.